



PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER INC.

RAPPORT DE GESTION

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2026

LE 14 MAI 2026

Papiers Tissue KP inc. et Produits Kruger inc.
2, boul. Prologis, bureau 500, Mississauga (Ontario) L5W 0G8
www.kptissueinc.com

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
APERÇU	2
FAITS SAILLANTS	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5
INFORMATION SECTORIELLE.....	8
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	9
INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES.....	13
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	15
ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	15
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	16
MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR.....	16
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES.....	17
DONNÉES SUR LES ACTIONS.....	18
FACTEURS DE RISQUE	18
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	18
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.....	19

Le présent rapport de gestion daté du 14 mai 2026 de Papiers Tissu KP inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger inc. (« Produits Kruger ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de Produits Kruger. Il doit être lu conjointement avec les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, respectivement, et avec les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour les trimestres clos le 31 mars 2026 (le « premier trimestre de 2026 » ou le « T1 2026 ») et le 31 mars 2025 (le « premier trimestre de 2025 » ou le « T1 2025 »), respectivement.

À propos de Papiers Tissu KP inc.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 mars 2026, PTKP détenait 12,1 % des actions ordinaires de catégorie B de Produits Kruger (les « actions ordinaires de Produits Kruger »). Le présent rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de Produits Kruger et sur la participation de PTKP dans Produits Kruger.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de Produits Kruger, ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent notamment sur des éléments tels que les projets de construction d'une nouvelle usine de produits de papier TAD et sa capacité de production annuelle projetée, la date prévue de début de production, la structure de financement du projet prévue et certains avantages attendus du projet. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de Produits Kruger concernant les projets de construction d'une nouvelle usine de produits de papier TAD et l'obtention de financement selon des modalités acceptables pour le projet. Même si PTKP et Produits Kruger estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes. Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de Produits Kruger (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans Produits Kruger) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de Produits Kruger de la notice annuelle de PTKP datée du 18 février 2026, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger inc. sur Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de Kruger inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger inc.; les risques associés à la participation dans le projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés à l'exploitation du projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques d'exploitation; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de Produits Kruger de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de Produits Kruger ou des marques de Produits Kruger; des ventes de Produits Kruger inférieures aux prévisions; l'incapacité de Produits Kruger de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de Produits Kruger d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard du personnel clé; l'incapacité de Produits Kruger de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de Produits Kruger; l'incapacité de Produits Kruger de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de Produits Kruger à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant Produits Kruger; des dépenses

significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de Produits Kruger; les obligations de Produits Kruger au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de Produits Kruger se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de Produits Kruger et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de Produits Kruger d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information; la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes; les risques commerciaux et les impôts et taxes.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur Produits Kruger; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits. PTKP et Produits Kruger ne peuvent se porter garantes des résultats, des niveaux d'activité, de la performance ou des réussites futurs. De surcroît, PTKP et Produits Kruger rejettent toute responsabilité pour la fiabilité et l'exhaustivité des énoncés prospectifs. Les résultats, la performance ou les réussites réels de PTKP et de Produits Kruger peuvent différer sensiblement de ceux exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs et, en conséquence, rien ne garantit que l'un ou l'autre des événements envisagés dans les énoncés prospectifs se produiront ou auront lieu ou, le cas échéant, quels en seront les avantages pour PTKP et Produits Kruger.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et Produits Kruger déclinent quelque obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ne les y oblige.

APERÇU

Survol des activités

Produits Kruger est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. Produits Kruger produit, distribue, commercialise et vend une large gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens des présentes). Bien qu'elle se concentre principalement sur le marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, la division commerciale (« Kruger Pro ») de Produits Kruger est aussi en tête du marché canadien des PHF et a une présence considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marques privées et de marques de distributeurs haut de gamme. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels* et *Bonterra* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

Produits Kruger a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 3 000 employés au Canada et aux États-Unis. Les installations de fabrication de papier de Produits Kruger au Canada, soit cinq usines de papier au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 422 000 tonnes métriques. Aux États-Unis, Produits Kruger exploite une usine de fabrication à Memphis, au Tennessee, détenue par K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), sa filiale en propriété exclusive, dont la capacité de production totale actuelle est de 70 000 tonnes métriques.

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de Produits Kruger, ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires.

En date des présentes, et à la suite de la participation des actionnaires de Produits Kruger dans le RRD de Produits Kruger, le 15 avril 2026, PTKP détenait 12,0 % des actions ordinaires de Produits Kruger.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour le premier trimestre de 2026 et le premier trimestre de 2025 ainsi que les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion englobe l'information financière des trimestres clos le 31 mars 2026 (« T1 2026 ») et le 31 mars 2025 (« T1 2025 »).

Mesures financières hors PCGR

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Produits Kruger est d'avis que cette mesure fournit des renseignements sur le rendement et la situation financière de la société qui sont utiles à la direction de Produits Kruger et aux lecteurs.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par Produits Kruger correspond au résultat net avant i) les charges d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change et viii) les charges liées aux activités de restructuration. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise, puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 5, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les PCGR qui lui est le plus directement comparable.

Perspectives

Produits Kruger s'emploie à établir ses marques de produits de consommation et à mettre au point des produits innovants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de Produits Kruger consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, Produits Kruger est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. Produits Kruger vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Produits Kruger prévoit également continuer à faire croître ses activités en optimisant ses capacités en matière de produits par séchage à l'air (« TAD ») au Canada et aux États-Unis et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de Produits Kruger aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque *White Cloud* auprès d'autres détaillants américains.

Par suite du démarrage réussi de l'usine de fabrication à Sherbrooke en 2024, Produits Kruger évalue actuellement la construction d'une nouvelle installation de fabrication dotée d'une machine TAD de pointe et de trois chaînes de transformation. La nouvelle usine devrait soutenir les objectifs de Produits Kruger, qui sont d'accroître ses produits des activités ordinaires, de protéger ses parts de marché et d'offrir des produits de papier de grande qualité aux clients de toute l'Amérique du Nord. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Investissement dans une nouvelle usine de papier » pour un complément d'information.

FAITS SAILLANTS

Investissement dans une nouvelle usine de papier

Après avoir investi plus de 1 G\$ au Canada depuis 2018 afin d'accroître sa capacité de production de produits de papier et d'accélérer la croissance de ses activités, Produits Kruger a également annoncé son intention de construire une toute nouvelle usine de papier à la fine pointe de la technologie dotée de la machine par séchage à l'air (« TAD ») et de chaînes de transformation les plus avancées de tout l'ouest des États-Unis. Cette usine permettra à Produits Kruger de mieux desservir les États-Unis, où ses activités sont en croissance rapide, en produits de papier de très grande qualité. Le choix de l'emplacement de l'usine en est aux dernières étapes et le lieu choisi sera annoncé à une date ultérieure, au même moment que l'étendue du projet et les détails du financement. Cette nouvelle machine TAD aura une capacité de production annuelle d'environ 75 000 tonnes métriques, et la production devrait commencer en 2028. Le financement de ce projet sera fait à partir d'une filiale non assujettie à des restrictions de Produits Kruger et est conditionnel à la conclusion de modalités satisfaisantes. À l'heure actuelle, il est prévu que le projet soit financé à 40 % par voie de capitaux propres et d'incitatifs, et à 60 % au moyen d'emprunts aux fins de financement du projet. Cette nouvelle usine s'ajoutera à celle de Memphis et à nos neuf usines existantes au Canada, ce qui nous donnera une base solide pour soutenir nos activités en pleine croissance en Amérique du Nord.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultats d'exploitation de Produits Kruger

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Variation (\$)		
	T1 2026	T1 2025	T1 2026 c. T1 2025
Données de l'état du résultat :			
Produits des activités ordinaires	544,6	546,1	(1,5)
Coût des produits vendus	(436,9)	(451,0)	14,1
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(51,2)	(51,2)	—
Résultat d'exploitation	56,5	43,9	12,6
Charges d'intérêts et autres charges financières	(19,6)	(20,9)	1,3
Autres produits (charges)	(5,3)	0,3	(5,6)
Résultat avant impôt	31,6	23,3	8,3
Impôt sur le résultat :			
Charge d'impôt au taux prévu par la loi	(8,2)	(6,1)	(2,1)
Autres	(2,4)	(0,3)	(2,1)
Charge d'impôt	(10,6)	(6,4)	(4,2)
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	21,0	16,9	4,1
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	1,2	1,5	(0,3)
Résultat net attribuable à Produits Kruger	19,8	15,4	4,4

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Variation (\$)		
	T1 2026	T1 2025	T1 2026 c. T1 2025
Rapprochement du BAIIA ajusté¹ et du résultat net :			
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	21,0	16,9	4,1
Charges d'intérêts et autres charges financières	19,6	20,9	(1,3)
Produit d'impôt	10,6	6,4	4,2
Dotation aux amortissements	30,4	31,9	(1,5)
Perte (profit) de change	5,3	(0,3)	5,6
BAIIA ajusté¹	86,9	75,8	11,1

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Résultats d'exploitation – Comparaison du premier trimestre de 2026 et du premier trimestre de 2025

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 544,6 M\$ au premier trimestre de 2026, contre 546,1 M\$ au premier trimestre de 2025, soit une baisse de 1,5 M\$, ou (0,3) %. La diminution des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'incidence défavorable des variations du taux de change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,37 dollar américain pour le premier trimestre de 2026, contre 1,44 pour le premier trimestre de 2025). De plus, la hausse du volume des ventes dans les secteurs Produits de consommation aux États-Unis et PHF et les prix favorables dans le secteur Produits de consommation au Canada n'ont été que partiellement contrebalancés par la baisse du volume des ventes dans le secteur Produits de consommation au Canada et les prix défavorables dans le secteur Produits de consommation aux États-Unis. Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 2,4 M\$, ou 0,8 %, tandis que ceux provenant des États-Unis ont diminué de 3,9 M\$, ou (1,5) %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 436,9 M\$ pour le premier trimestre de 2026, contre 451,0 M\$ pour le premier trimestre de 2025, soit une baisse de 14,1 M\$, ou (3,1) %. La diminution du coût des produits vendus s'explique avant tout par la baisse des coûts de la pâte, l'incidence favorable des variations du taux de change sur les coûts en dollars américains et l'amélioration du rendement de notre usine de Memphis par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, facteurs compensés en partie par une absorption plus importante des frais généraux de fabrication découlant de l'augmentation des niveaux de stocks à la clôture du trimestre. Les tarifs de transport ont augmenté par rapport à ceux du premier trimestre de 2025 principalement en raison de l'incertitude qui règne sur le marché mondial de l'énergie, alors que les frais d'entreposage ont diminué par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait principalement des efficacités liées au réseau. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 80,2 % pour le premier trimestre de 2026, contre 82,6 % pour le premier trimestre de 2025.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 51,2 M\$ aussi bien pour le premier trimestre de 2026 que pour le premier trimestre de 2025. Les investissements supplémentaires dans nos marques et dans les TI ont été essentiellement contrebalancés par une baisse des coûts liés à la rémunération et par des profits de change au premier trimestre de 2026, contre des pertes au premier trimestre de 2025. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 9,4 % pour le premier trimestre de 2026, contre 9,4 % pour le premier trimestre de 2025.

BAIIA ajusté

Pour le premier trimestre de 2026, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 86,9 M\$, contre 75,8 M\$ pour le premier trimestre de 2025, soit une hausse de 11,1 M\$, ou 14,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à une baisse des coûts de la pâte et des frais d'entreposage, contrebalancée en partie par l'effet défavorable de l'absorption des frais généraux de fabrication.

Charges d'intérêts et autres charges financières

Les charges d'intérêts et autres charges financières se sont élevées à 19,6 M\$ pour le premier trimestre de 2026, comparativement à 20,9 M\$ pour le premier trimestre de 2025, soit une baisse de 1,3 M\$. Cette diminution résulte essentiellement de l'utilisation réduite des facilités de crédit renouvelables et de la baisse de la charge d'intérêts liée au programme d'affacturage visant des créances et aux contrats de location.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Profit (perte) de change

La perte de change s'est établie à 5,3 M\$ pour le premier trimestre de 2026, comparativement à un profit de change de 0,3 M\$ pour le premier trimestre de 2025, en raison de l'incidence défavorable des variations du taux de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres produits (charges) » dans les états consolidés du résultat net.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 10,6 M\$ a été comptabilisée pour le premier trimestre de 2026, comparativement à 6,4 M\$ pour le premier trimestre de 2025. L'impôt sur le résultat pour le premier trimestre de 2026 et le premier trimestre de 2025 découle des bénéfices et des pertes imposables des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé.

Bénéfice net attribuable à Produits Kruger

Pour le premier trimestre de 2026, le bénéfice net s'est élevé à 19,8 M\$ en comparaison d'un bénéfice net de 15,4 M\$ pour le premier trimestre de 2025, soit une amélioration de 4,4 M\$. Cette amélioration est principalement attribuable à l'augmentation de 11,1 M\$ du BAIIA ajusté¹, à la diminution de 1,5 M\$ de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la baisse de 1,3 M\$ des charges d'intérêts et autres charges financières et à la diminution de 0,3 M\$ du résultat attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle, facteurs contrebalancés en partie par un écart de change favorable de 5,6 M\$ et par une hausse de 4,2 M\$ de la charge d'impôt.

Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 mars 2026	31 mars 2025
Données de l'état du résultat net :		
Quote-part du résultat	2,4	1,9
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(0,3)	(0,3)
Quote-part du résultat mis en équivalence	2,1	1,6
Profit de dilution	0,1	0,1
Résultat net	2,2	1,7
Résultat de base par action (en dollars)	0,22	0,17

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans Produits Kruger pour le premier trimestre de 2026 et le premier trimestre de 2025. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de Produits Kruger. Se reporter plus haut à la rubrique « Résultat d'exploitation de Produits Kruger » pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de Produits Kruger au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

INFORMATION SECTORIELLE

Résultat d'exploitation sectoriel

Le résultat d'exploitation sectoriel correspond au résultat de chaque secteur avant i) les charges d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change et viii) les charges liées aux activités de restructuration. Le « BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté¹ du secteur PHF » signifient dans chaque cas le résultat d'exploitation sectoriel du secteur à présenter de Produits Kruger.

Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T1 2026 c. T1 2025			
	T1 2026	T1 2025	Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels				
Produits de consommation	461,7	465,2	(3,5)	(0,8) %
PHF	82,9	80,9	2,0	2,5 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	544,6	546,1	(1,5)	(0,3) %
BAIIA ajusté¹				
Produits de consommation	83,9	76,1	7,8	
PHF	6,3	2,8	3,5	
Charges du siège social et autres	(3,3)	(3,1)	(0,2)	
Total du BAIIA ajusté¹	86,9	75,8	11,1	

Secteur Produits de consommation

Comparaison du premier trimestre de 2026 et du premier trimestre de 2025

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 461,7 M\$ au premier trimestre de 2026, contre 465,2 M\$ au premier trimestre de 2025, soit une baisse de 3,5 M\$, ou 0,8 %. La baisse des produits des activités ordinaires s'explique principalement par l'incidence défavorable des variations du taux de change sur les ventes en dollars américains, la hausse du volume des ventes aux États-Unis ayant été essentiellement contrebalancée par une baisse au Canada. Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation ont augmenté au Canada et diminué aux États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 83,9 M\$ pour le premier trimestre de 2026, contre 76,1 M\$ pour le premier trimestre de 2025, soit une hausse de 7,8 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la baisse des prix de la pâte à papier, à l'amélioration du rendement de notre usine de Memphis et à la réduction des frais d'entreposage, facteurs en partie contrebalancés par une absorption plus importante des frais généraux de fabrication.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Secteur PHF

Comparaison du premier trimestre de 2026 et du premier trimestre de 2025

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 82,9 M\$ au premier trimestre de 2026, contre 80,9 M\$ au premier trimestre de 2025, soit une hausse de 2,0 M\$, ou 2,5 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par un volume des ventes supérieur. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté à la fois au Canada et aux États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 6,3 M\$ pour le premier trimestre de 2026, comparativement à 2,8 M\$ pour le premier trimestre de 2025, soit une hausse de 3,5 M\$. Cette augmentation découle essentiellement d'un accroissement du volume des ventes ainsi que de la baisse des coûts de la pâte, facteurs en partie contrebalancés par une absorption plus importante des frais généraux de fabrication.

Siège social et autres

Les charges du siège social et autres charges comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Comparaison du premier trimestre de 2026 et du premier trimestre de 2025

Les charges du siège social et autres charges se sont établies à 3,3 M\$ au premier trimestre de 2026, contre 3,1 M\$ au premier trimestre de 2025, soit une hausse de 0,2 M\$. Les coûts de chaque période se rapportent essentiellement aux frais de gestion ainsi qu'aux profits et pertes de change liés au fonds de roulement.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Aperçu

Produits Kruger affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, aux cotisations de retraite de même qu'aux dividendes (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, Produits Kruger a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Produits Kruger doit faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années aux régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont elle est le promoteur. La direction de Produits Kruger estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de Produits Kruger à combler ses besoins futurs en matière de financement et à faire les paiements d'intérêts et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de Produits Kruger examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de Produits Kruger. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissements découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Au 31 mars 2026, Produits Kruger respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 mars 2026, Produits Kruger n'avait prélevé aucun montant sur la somme de 250 M\$ engagée aux termes de sa facilité de crédit de premier rang et avait des lettres de crédit en cours de 11,0 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 239,0 M\$ sur sa facilité de crédit de premier rang, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 mars 2026, Produits Kruger avait deux emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke à sa disposition. Aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt renouvelable de 10 M\$ US (13,9 M\$) (KTG) ni sur l'emprunt renouvelable de 12,5 M\$ (PKSI) et l'encours des lettres de crédit était de 5,1 M\$, ce qui signifie qu'un montant de 21,3 M\$ était disponible au titre des emprunts renouvelables. Au 31 mars 2026, Produits Kruger détenait des liquidités totales de 461,9 M\$ (451,3 M\$ au 31 décembre 2025) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de sa facilité de crédit de premier rang et des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. En outre, un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 4,3 M\$ (4,9 M\$ au 31 décembre 2025) était détenu par Produits Kruger et disponible pour le projet d'expansion à Sherbrooke relativement à des retenues exigées par des fournisseurs.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets stratégiques et de croissance visant la réduction des coûts et la compensation de l'inflation annuelle, ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour le premier trimestre de 2026, les dépenses d'investissement se sont établies à 16,0 M\$, dont 0,6 M\$ se rapportent au projet d'expansion à Sherbrooke. Les dépenses d'investissement devraient se situer entre 100 M\$ et 120 M\$ environ pour l'exercice 2026, y compris les retenues exigées par des fournisseurs dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke, de l'investissement dans une nouvelle usine de papier et de l'investissement dans l'usine de Memphis.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du coût de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients. Produits Kruger participe à un programme d'affacturage aux fins de la gestion du fonds de roulement. Aux termes de ce programme, Produits Kruger décomptabilise certaines créances au moment de la cession.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Variation (\$)		
	T1 2026	T1 2025	T1 2026 c. T1 2025
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	73,3	56,0	17,3
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(16,0)	(14,3)	(1,7)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(48,2)	(19,3)	(28,9)
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	0,7	(0,1)	0,8
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9,8	22,3	(12,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période, montant net	196,1	119,5	76,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période, montant net	205,9	141,8	64,1

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 73,3 M\$ pour le premier trimestre de 2026, contre 56,0 M\$ pour le premier trimestre de 2025. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour le premier trimestre de 2026 résultent principalement d'un BAIIA ajusté¹ de 86,9 M\$ (75,8 M\$ pour le premier trimestre de 2025), d'une insuffisance sur la charge de retraite de 1,7 M\$ des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite (insuffisance de 1,7 M\$ pour le premier trimestre de 2025), facteurs partiellement contrebalancés par une augmentation de 16,3 M\$ du fonds de roulement (augmentation de 25,1 M\$ pour le premier trimestre de 2025) et un paiement d'impôt net de 0,3 M\$ (recouvrement d'impôt net de 0,7 M\$ pour le premier trimestre de 2025).

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 16,0 M\$ pour le premier trimestre de 2026, contre 14,3 M\$ pour le premier trimestre de 2025. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont attribuables à des dépenses d'investissement de 16,0 M\$ (y compris 0,6 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour le premier trimestre de 2026, comparativement à 17,5 M\$ (y compris 15,4 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour le premier trimestre de 2025, ce qui a été contrebalancé en partie par l'aide publique reçue de 3,2 M\$ pour le premier trimestre de 2025.

Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 48,2 M\$ pour le premier trimestre de 2026, contre 19,3 M\$ pour le premier trimestre de 2025. Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour le premier trimestre de 2026 sont principalement attribuables au remboursement de la dette déduction faite du produit de 16,3 M\$ (produit de la dette déduction faite des remboursements de 12,2 M\$ pour le premier trimestre de 2025), au montant net des dividendes versés de 10,9 M\$ (8,0 M\$ pour le premier trimestre de 2025), aux paiements de loyers de 10,4 M\$ (9,0 M\$ pour le premier trimestre de 2025), aux intérêts payés de 7,9 M\$ (12,4 M\$ pour le premier trimestre de 2025), à une augmentation de 2,1 M\$ de la trésorerie soumise à restrictions (2,0 M\$ pour le premier trimestre de 2025) et aux frais de financement différés versés de 0,7 M\$ (néant pour le premier trimestre de 2025).

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de Produits Kruger se composent de la dette à long terme (remboursements du capital et paiements d'intérêts), des régimes de retraite et des contrats de location avec droit d'utilisation visant des immobilisations corporelles et des véhicules motorisés.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations définies de Produits Kruger s'est établie à 0,5 M\$ pour le premier trimestre de 2026, alors que sa cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 0,5 M\$. De plus, au 31 mars 2026, Produits Kruger avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite en cours de 7,8 M\$. Les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice 2026 devraient s'élever à 2,5 M\$ et celles aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite pour l'exercice 2026, à 2,0 M\$.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger inc. le droit d'échanger au pair des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires de PTKP ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de PTKP serait différent de l'intérêt financier direct dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de Produits Kruger, notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires de PTKP sans un fractionnement ou un regroupement correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une émission ou un rachat d'actions ordinaires de PTKP sans une émission ou un rachat correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une acquisition par PTKP d'autres actifs que des actions ordinaires de Produits Kruger ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à quelque moment que ce soit, la participation globale de Kruger inc. dans Produits Kruger est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger que détient Kruger inc. ou ses entreprises associées contre des actions ordinaires de PTKP sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus. Au 31 mars 2026, aucune action ordinaire de Produits Kruger n'avait été échangée contre des actions ordinaires de PTKP.

Conformément à la convention d'administration, Produits Kruger, en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

Dette

Convention d'AgCredit

PKSI a accepté de déposer un montant global égal à 75 % des flux de trésorerie excédentaires de l'emprunteur canadien (au sens de la quatrième modification) pour cet exercice dans un compte bancaire désigné (le « compte désigné de PKSI »). Ce montant sera utilisé uniquement dans le but de rembourser par anticipation la facilité de crédit à terme D, sous réserve de certaines conditions précisées dans la quatrième modification. Le 3 avril 2026, AgCredit a consenti à l'investissement futur de la société dans le projet TAD 3. Un montant d'environ 15 M\$ US en trésorerie a été transféré du compte bloqué au compte d'exploitation et, par conséquent, aucune obligation de remboursement anticipé obligatoire n'a été déclenchée aux termes de la facilité de crédit à terme D relativement aux flux de trésorerie excédentaires.

Débeture de PKSI en faveur d'IQ

Les emprunts aux termes de la débeture de PKSI en faveur d'IQ portent intérêt à un taux d'intérêt fixe incorporé dans le coût de l'actif de 3,0 % par année, calculé mensuellement.

La débeture de PKSI en faveur d'IQ est remboursable chaque mois à partir du moment où 36 mois se sont écoulés depuis la date d'émission, paiements que PKSI s'engage à enjoindre à Produits Kruger ou à Kruger inc. de faire, sans quoi IQ aura un droit de conversion à des conditions de conversion qui procureraient à IQ une participation de 50 % dans PKSI dans l'hypothèse où toute la débeture était ainsi convertie.

Aux termes d'une convention de remboursement datée du 19 novembre 2018 entre Kruger inc., Produits Kruger, PKSI et IQ (mise à jour ou modifiée de temps à autre, la « convention de remboursement de PKSI »), Produits Kruger a un droit prioritaire, qu'elle peut exercer à sa discrétion, de verser tout remboursement mensuel nécessaire à IQ. La partie qui verse un paiement de remboursement recevra des actions ordinaires de PKSI en contrepartie de ce paiement.

Aux termes de la convention de remboursement de PKSI, la société a versé des remboursements d'une valeur de 4,5 M\$ en contrepartie d'actions ordinaires à droit de vote de PKSI au cours du trimestre clos le 31 mars 2026. Au 31 mars 2026, Kruger inc. détenait une participation directe ne donnant pas le contrôle de 11,7 % dans PKSI (12,9 % au 31 mars 2025). Ainsi, une participation ne donnant pas le contrôle de 40,5 M\$ a été comptabilisée dans les états consolidés résumés non audités de la situation financière (39,3 M\$ au 31 décembre 2025).

Débeture de PKSB en faveur d'IQ

Les emprunts aux termes de la débeture de PKSB en faveur d'IQ portent intérêt à un taux d'intérêt fixe incorporé dans le coût de l'actif de 2,0 % par année, calculé mensuellement.

La débeture de PKSB en faveur d'IQ est remboursable chaque mois (proportionnellement au nombre de mois restant avant l'échéance), à partir du moment où 24 mois se sont écoulés depuis le 1^{er} septembre 2024, paiements que PKSB s'engage à enjoinde à Produits Kruger de faire. Aux termes d'une convention de remboursement conclue par Produits Kruger, PKSB et IQ le 21 mai 2021, et mise à jour en date du 1^{er} janvier 2023, Produits Kruger a accepté de verser les remboursements mensuels requis à IQ. La débeture de PSKB en faveur d'IQ vient à échéance 10 ans après le 1^{er} septembre 2024.

Dans le cas où Produits Kruger était en situation de défaut aux termes de la convention de contribution de Produits Kruger, le taux d'intérêt passerait de 2,0 % par année à 6,0 % par année à partir de la date du défaut en question, et ce, jusqu'à ce que la situation soit corrigée à la satisfaction d'IQ. Si la situation de défaut n'est pas corrigée dans un délai de douze mois, le taux de 6,0 % deviendra permanent.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de Produits Kruger qui étaient exposés au risque de crédit au 31 mars 2026 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, et les créances sur parties liées. Produits Kruger place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

Produits Kruger vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. Produits Kruger évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de Produits Kruger sont des sociétés bien établies, ce qui fait que Produits Kruger a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Produits Kruger juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Produits Kruger est partie à une entente d'affacturage aux termes de laquelle elle vend à La Banque de Nouvelle-Écosse, sans droit de recours, des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CORRA, majoré de la marge applicable.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de Produits Kruger fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. Produits Kruger vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est compensée en partie par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains.

Au 31 mars 2026, le passif net libellé en dollars américains de Produits Kruger s'élevait à 319,1 M\$ (304,9 M\$ au 31 décembre 2025). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait hypothétiquement entraîné une augmentation (diminution) de 16,0 M\$ du résultat avant impôt au premier trimestre de 2026 (15,2 M\$ au 31 décembre 2025).

Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que Produits Kruger dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

La capacité de Produits Kruger à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres dettes de Produits Kruger, qui s'établissaient à 343,2 M\$ au 31 mars 2026 (350,8 M\$ au 31 décembre 2025), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Aperçu » pour un complément d'information.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de Produits Kruger découle de sa dette à taux variable relative à sa facilité de crédit de premier rang, à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB qui portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable déterminée selon des ratios financiers spécifiques conformément à ses conventions de crédit. Au 31 mars 2026, Produits Kruger n'avait aucune dette à taux variable, exclusion faite des frais de financement différés (aucune au 31 décembre 2025).

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. Produits Kruger est exposée aux variations du prix des marchandises, puisque le prix de la fibre, principale matière première de Produits Kruger, varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût de la pâte et des autres marchandises. Rien ne garantit qu'il sera possible de continuer de transférer les augmentations de coûts à l'avenir.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Produits Kruger et Kruger sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée, datée du 15 novembre 2019, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger fournit des services de gestion et de soutien à Produits Kruger, notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de Produits Kruger; les services de développement et de gestion de projets; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Kruger inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Produits Kruger achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger inc. et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour Produits Kruger de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les biens sont vendus à Kruger inc. et aux filiales de Kruger inc. aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T1 2026	T1 2025
Ventes de biens à Kruger inc.	—	0,1
Ventes de biens à des filiales de Kruger inc.	0,3	0,4
Achats de biens de Kruger inc.	0,2	0,4
Achats de biens et de services des filiales de Kruger inc.	18,3	21,7
Frais de gestion versés à Kruger inc.	2,8	2,7

Au cours du premier trimestre de 2026, dans le cadre de la convention de contribution, l'augmentation de l'obligation de Produits Kruger envers Kruger Brompton s.e.c., filiale de Kruger inc., en raison du temps écoulé s'est chiffrée à 0,5 M\$ et a été comptabilisée dans les charges d'intérêts et autres charges financières aux états consolidés résumés non audités du résultat net.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Produits Kruger a conclu des contrats de location avec droit d'utilisation portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules, et autre matériel et outillage. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles » pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location avec droit d'utilisation.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des présents états financiers consolidés résumés non audités conformément aux normes IFRS de comptabilité impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés résumés non audités et les informations sur les éventualités à la date de l'état consolidé résumé non audité de la situation financière, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement passées en revue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, et ce, si la révision porte uniquement sur cette période, ou sur la période de révision et au cours des périodes futures, si la révision porte sur la période considérée et les périodes futures. Les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés résumés non audités de la société sont les mêmes que ceux appliqués aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Sommaire des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives adoptées pour la préparation des états financiers résumés non audités de Produits Kruger et de PTKP pour les trimestres clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025 ont été présentées dans les états financiers annuels audités de Produits Kruger et de PTKP pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, et elles ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

Norme comptable appliquée le 1^{er} janvier 2026

Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS de comptabilité 9 et à la norme IFRS de comptabilité 7 visant à améliorer le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces récentes modifications simplifient la présentation de l'information financière en permettant la comptabilisation hâtive des passifs réglés par paiements électroniques, précisent l'évaluation des flux de trésorerie pour des contrats de prêt de base et précisent les définitions de l'absence de droit de recours et d'instruments liés. Les modifications introduisent également des obligations d'information plus détaillées pour la variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres et une exigence de publication des modalités contractuelles qui peuvent avoir une incidence sur le calendrier ou les montants des flux de trésorerie. Ces modifications s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur adoption n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la société. En ce qui concerne les passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, il a été déterminé que ces passifs financiers sont considérés comme acquittés avant la date de règlement. Les modifications ont été appliquées de manière rétrospective, sans retraitement des données comparatives, conformément aux dispositions transitoires applicables lors de l'application initiale d'IFRS 9. La société a évalué ces modifications et a déterminé qu'elles n'avaient pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Normes comptables publiées mais non encore appliquées

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin de permettre une meilleure comparaison de la performance financière des entités similaires. Remplaçant IAS 1, cette norme a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes annexes, principalement l'état du résultat, puisque les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les indicateurs de performance définis par la direction soient expliqués et inclus dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris les états financiers intermédiaires, et exige une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de Produits Kruger.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 mars 2026	31 décembre 2025
Information financière de PTKP		
Total de l'actif	72,9	71,6
Total du passif	1,8	1,8
Information financière de Produits Kruger		
Total de l'actif	2 601,0	2 608,7
Total du passif	1 877,8	1 902,2

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de Produits Kruger pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2026				2025				2024
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	
Nombre de jours de la période	90	92	92	91	90	92	92	91	
Produits des activités ordinaires	544,6	560,1	561,1	536,1	546,1	539,6	521,1	509,8	
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	21,0	26,4	15,4	26,1	16,9	(15,4)	19,6	11,7	
Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté¹									
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	21,0	26,4	15,4	26,1	16,9	(15,4)	19,6	11,7	
Charges d'intérêts et autres charges financières	19,6	23,0	21,6	21,3	20,9	21,4	18,0	16,9	
Charge (produit) d'impôt	10,6	8,3	9,4	(4,5)	6,4	4,5	5,0	3,6	
Dotation aux amortissements	30,4	31,3	32,5	45,8	31,9	31,2	28,4	29,2	
Perte (profit) de change	5,3	(5,0)	6,8	(19,9)	(0,3)	24,7	(5,3)	3,9	
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	—	0,1	—	—	—	0,4	—	—	
Coûts de restructuration, montant net	—	0,1	—	3,7	—	—	—	—	
BAIIA ajusté¹	86,9	84,2	85,7	72,5	75,8	66,8	65,7	65,3	

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de PTKP. Au 14 mai 2026, 10 027 711 actions ordinaires de PTKP étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger inc. peut, de temps à autre, échanger des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, à raison de une action ordinaire de Produits Kruger pour une action ordinaire de PTKP, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Par conséquent, si, au 14 mai 2026, Kruger inc. avait échangé la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, elle détiendrait environ 88,0 % des actions ordinaires de PTKP émises et en circulation. Au 14 mai 2026, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions ordinaires de Produits Kruger. Au 14 mai 2026, 83 268 144 actions ordinaires de Produits Kruger étaient émises et en circulation.

FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2025 datée du 18 février 2026 disponible sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque liés à PTKP et à Produits Kruger. La direction de Produits Kruger n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à Produits Kruger qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTKP et de Produits Kruger (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné le rapport de gestion, les états financiers résumés non audités et les notes annexes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés résumés non audités et les notes annexes de Produits Kruger, et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Au cours du premier trimestre de 2026, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur leurs contrôles internes à l'égard de l'information financière.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et sur Produits Kruger, y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.